

ENCOMBRANTS

JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
	27		23		25		27		22		23

BRANCHES

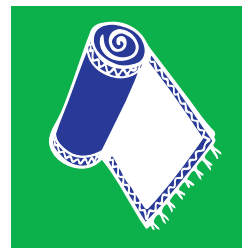
JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
	28		22		12		28		27		31

ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS

Ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants



La ferraille



Les tapis et les tentures



Les petits objets divers



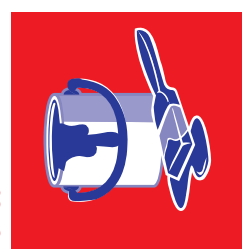
Les cartons pliés et/ou fagotés

REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS

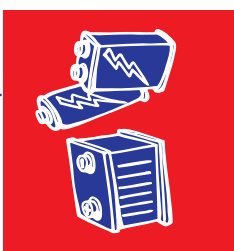
Ce que vous devez apporter absolument en déchetteries



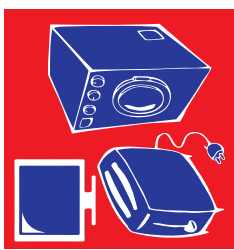
Les gravats et céramiques



Les produits chimiques



Les piles et batteries



L'électroménager

4 DÉCHETTERIES PRÈS DE CHEZ VOUS!

DÉCHETTERIE	DU LUNDI AU VENDREDI	WEEK-END	DU MERCREDI AU VENDREDI	WEEK-END	LUNDI - MARDI VENDREDI	WEEK-END	PROFESSIONNELS ET VÉHICULES DE CATÉGORIE 5 ET 6
DÉCHETTERIE PRINCIPALE DE VARENNES-JARCY ROUTE DU TREMBLAY	de 9h à 12h30 13h30 à 17h45	Samedi - Dimanche 9h à 12h30 13h30 à 17h	de 9h à 12h30 13h30 à 18h	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30	de 9h à 12h 13h30 à 17h	de 9h à 12h 13h30 à 17h
COMBS-LA-VILLE FACE AU STADE A. MIMOUN	de 9h à 12h30 13h30 à 17h30	Samedi - Dimanche 9h à 12h30	de 9h à 12h30 13h30 à 18h	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30	INTERDITS	de 9h à 12h 13h30 à 17h
MOISSY-CRAMAYEL RUE DENIS PAPIN	de 9h à 12h30 13h30 à 17h30	Samedi - Dimanche 9h à 12h30	de 9h à 12h30 13h30 à 18h	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30	INTERDITS	de 9h à 12h 13h30 à 17h
BRIE-COMTE-ROBERT CHEMIN HERBU	de 9h à 12h30 13h30 à 17h30	Samedi - Dimanche 9h à 12h30	de 9h à 12h30 13h30 à 18h	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30	INTERDITS	de 9h à 12h 13h30 à 17h

TOUTES LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS.

Afin d'éviter tout danger, merci de déposer vos objets encombrants, la veille des dates définies ci-dessus vous concernant et ce le plus tard possible. Les équipes du SIVOM passent dès 5h30.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER...

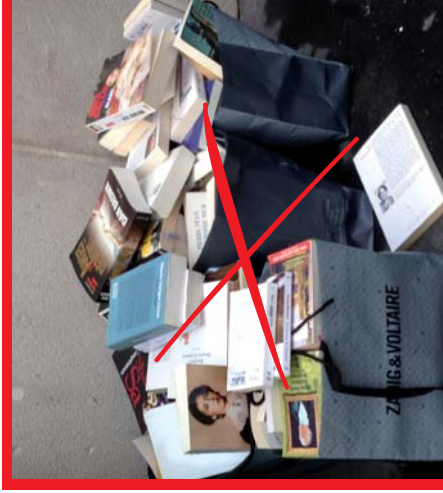
RAPPEL



La quantité d'encombrants est limitée à 2 M3.



Sortir les grands meubles démontés, sans clous, ni vis.



Les livres et papiers divers ne sont pas des encombrants : bac jaune.



Les déchets issus de la déconstruction ne sont pas des encombrants.



Dans la mesure du possible, ne pas stationner devant les encombrants.



Les cartons doivent être pliés.



Les ordures ménagères ne sont pas acceptées.



Les pièces automobiles ne sont pas des encombrants ménagers.

Plus d'informations sur www.sivom.com

ou par téléphone au
01.69.00.96.90